

Image not found or type unknown



Liberté d'expression et diffamation sur les forums

Par **Mistinguette75**, le **25/08/2010** à **11:56**

Bonjour,

J'ai été mécontent par un médecin et j'ai écrit un avis sur celui-ci sur sa fiche d'identité dans un annuaire d'entreprise accessible depuis le Web.

J'ai indiqué qu'il n'utilisait pas de technique thérapeutique, qu'il avait une approche uniquement mercantile de la médecine et qu'il prescrivait des médicaments non justifiés pour faire revenir le patient.

Est-ce de la diffamation ? Qu'est-ce que je risque ? Existe-il un délai de prescription au-delà duquel le médecin ne pourra plus se défendre ?

Je vous remercie de vos réponses.